

DEPARTEMENT
OISE

ARRONDISSEMENT
CLERMONT

CANTON
ESTREES ST DENIS

3

MAIGNELAY-MONTIGNY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 31 mars 2025

NOMBRE

De conseillers en exercice

23

De présents

19

De votants

21

OBJET

Exercice 2024 :
Compte administratif

Date de la convocation : 24/03/25

Nombre de votes pour : 21
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0

L'an deux mille vingt-cinq le trente et un mars à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Maignelay-Montigny s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Denis FLOUR, Maire.

Etaient présents :

M. LEGUEN Gilles, M. CZEPCZYNSKI Jean-Pierre, Mme COURSEAUX Estelle, Mme WALLON Christine, M. PETIT Jean-Luc, Mme MOKRI Djamila, Mme MARCHAND Marie-Jeanne, Mme PRUVOST Gisèle, M. MARCHAND Jean-Pierre, M. RUCHOT Éric, M. FIEVEZ Patrick, M. CARPENTIER Didier, Mme DELPLANQUE Sophie, M. NAVARRO Julien, Mme LOISEL Marie-Christine, M. LEFRANC Dominique, M. DELAME Cédric, Mme GRIGNON LECLUZE Amélie.

Absents représentés :

Mme BROWET Joëlle qui avait donné pouvoir à M. FLOUR Denis.
Mme POCHOLLE Stéphanie qui avait donné pouvoir à M. LEGUEN Gilles.
M. VAUCHELLE Patrick qui avait donné pouvoir à M. LEFRANC Dominique.

Absente excusée : Mme Anik MATS

Secrétaire : Mme MARCHAND Marie-Jeanne

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-31, L 2122-21, L 2343-1 et 2 et R 2342-1 à D. 2342-12,
- VU la délibération du Conseil Municipal en date du 8 avril 2024 approuvant le budget primitif de l'exercice 2024 pour la commune,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2024.

Après avis de la Commission des Finances en date du 11 mars 2025,

Ayant entendu l'exposé de Mme Marie Jeanne MARCHAND, doyenne d'âge, présidente de la séance, Monsieur le Maire ayant quitté la salle, conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

A L'UNANIMITE ET A MAIN-LEVEE

Envoyé en préfecture le 01/04/2025

Reçu en préfecture le 01/04/2025

Publié le

ID : 060-216003715-20250331-31MARS25_03A-DE

ADOPTE le compte administratif de l'année 2024 pour la commune

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	2 488 137.18 €	515 140.55 €
Recettes	2 607 816.91 €	230 301.53 €
Résultat	119 679.73 €	- 284 839.02 €
Excédent reporté	497 254.03 €	86 491.91 €
Résultat de clôture	616 933.76 €	- 198 347.11 €
Restes à réaliser		- 15 000.00 €
Résultat de clôture avec RAR		- 213 347.11 €

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 060-216003715-20250331-31MARS25_03A-DE

Le Maire


Denis FLOUR



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
 - informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Amiens (80) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
- Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : www.telerecours.fr